

Offre Bonus Pep's 2022-2023

Dispositions spéciales

Cette offre est disponible au sein des contrats **BNP Paribas Multiplacements, BNP Paribas Multiplacements 2 BNP Paribas Multiplacements Avenir, BNP Paribas Multiplacements Privilège, BNP Paribas Multiplacements Privilège Plus, BNP Paribas Multiplacements Privilège Donation, BNP Paribas Multiplacements Diversifié, BNP Paribas Libertéa Privilège, BNP Paribas Libertéa, BNP Paribas Multiciel Privilège, BNP Paribas Multiciel Privilège 2⁽¹⁾, BNP Paribas Antin Multiciel Privilège⁽¹⁾, BNP Paribas Antin Multiciel⁽¹⁾, BNP Paribas Antin Multiplacements, BNP Paribas Antin Multiplacements Privilège, GF Croissance, GF Placement, Majeur Vie 1, Majeur Vie 2, Select Vie 2, CARDIF Multi Plus (ex Groupe), CORTAL Majeur Plus, Majeur Plus, Majeur Plus Groupe, Majeur Plus Groupe Pep, Majeur Plus Pep, Majeur Plus Groupe 2**

Cette offre peut être close à tout moment.
En présence d'une politique de rémunération sur le Fonds en euros plus favorable, les dispositions plus favorables s'appliqueront.

Les versements affectés à l'offre Bonus Pep's 2022-2023 du 02 janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus, bénéficient des conditions suivantes :

1 La constitution du capital

Pendant la période de commercialisation, l'Adhérent/le Souscripteur peut souscrire à l'offre Bonus Pep's 2022-2023 sous forme d'un versement initial ou de versements complémentaires d'un montant minimum de 10000 € chacun au sein de son adhésion/contrat. La répartition du montant versé, net de frais, est effectuée au choix de l'Adhérent/du Souscripteur selon la répartition suivante :

Formule 1 : la part affectée aux unités de compte est supérieure ou égale à 35 % et inférieure à 45 %

Formule 2 : la part affectée aux unités de compte est supérieure ou égale à 45 % et inférieure à 55 %

Formule 3 : la part affectée aux unités de compte est supérieure ou égale à 55 %

1 % du versement est affecté à l'unité de compte BNP Paribas Climate Impact (LU0406802339). Le solde de la part affectée aux unités de compte est réparti selon le choix de l'Adhérent/du Souscripteur parmi les supports en unités de compte de son contrat.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

2 La valorisation du capital

Pour l'exercice 2022 :

Au 31/12/2022, et uniquement à cette date, pour chaque versement effectué dans le cadre de l'Offre Bonus Pep's 2022-2023, l'Adhérent/le Souscripteur bénéficie, sur la part du versement affectée au Fonds en euros, d'une valorisation annuelle au taux de rendement net de frais du Fonds en euros du contrat majoré de :

35 % de ce même taux pour la Formule 1 et dans la limite d'une contribution supplémentaire au taux de rendement net de 0,35 %

45 % de ce même taux pour la Formule 2 et dans la limite d'une contribution supplémentaire au taux de rendement net de 0,45 %

55 % de ce même taux pour la Formule 3 et dans la limite d'une contribution supplémentaire au taux de rendement net de 0,55 %

En cas de rachat partiel⁽²⁾, de rachats partiels programmés⁽²⁾ ou d'arbitrage sortant du Fonds en euros (notamment dans le cadre des services financiers) la majoration sera effectuée uniquement pour la part du versement affectée au Fonds en euros dans le cadre de l'Offre Bonus Pep's 2022-2023 qui subsistera au 31/12/2022. Cette majoration ne sera pas appliquée en cas de rachat total avant le 31/12/2022.

La valorisation du Fonds en euros au taux de rendement majoré est calculée prorata temporis de la date d'effet du versement jusqu'au 31/12/2022.

Les taux de rendement indiqués précédemment s'entendent comme des taux annuels, après déduction des frais de gestion, avant toute incidence sociale et fiscale. D'autres frais, notamment des frais sur versements, peuvent également être prélevés. Ces frais sont prévus au contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Pour l'exercice 2023 :

Au 31/12/2023, et uniquement à cette date, pour chaque versement effectué dans le cadre de l'Offre Bonus Pep's 2022-2023, l'Adhérent/le Souscripteur bénéficie, sur la part du versement affectée au Fonds en euros, d'une valorisation annuelle au taux de rendement net de frais du Fonds en euros du contrat majoré de :

35 % de ce même taux pour la Formule 1 et dans la limite d'une contribution supplémentaire au taux de rendement net de 0,35 %

45 % de ce même taux pour la Formule 2 et dans la limite d'une contribution supplémentaire au taux de rendement net de 0,45 %

55 % de ce même taux pour la Formule 3 et dans la limite d'une contribution supplémentaire au taux de rendement net de 0,55 %

En cas de rachat partiel⁽²⁾ de rachats partiels programmés⁽²⁾ ou d'arbitrage sortant du Fonds en euros (notamment dans le cadre des services financiers), la majoration sera effectuée uniquement pour la part du versement affectée au Fonds en euros dans le cadre de l'Offre Bonus Pep's 2022-2023 qui subsistera au 31/12/2023. La majoration ne sera pas appliquée en cas de rachat total avant le 31/12/2023.

Les taux de rendement indiqués précédemment s'entendent comme des taux annuels, après déduction des frais de gestion, avant toute incidence sociale et fiscale. D'autres frais, notamment des frais sur versements, peuvent également être prélevés. Ces frais sont prévus au contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

(1) Hors contrat uniquement en euros ou uniquement en unités de compte, contrat DSK et option PEA.

(2) Sous réserve de l'accord du bénéficiaire acceptant et/ou du créancier nanti le cas échéant.



Cardif Assurance vie
SA au capital de 719 167 488 € - R.C.S. Paris 732 028 154
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris
Bureaux : 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex - France - Tél. 01 41 42 83 00



S.A. au capital de 2 499 597 122 €
Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris
Immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris
Identifiant CE FR 76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735
www.bnpparibas.com